

CREATION DU SERVICE DES « CORRESPONDANTS DE NUIT » A LA VILLE DE PARIS

1. BONNE PRATIQUE

➤ *Création du service des « Correspondants de Nuit » à la Ville de Paris*

- ✓ **Besoin identifié/problème confronté :** Manque de liaison entre le « terrain » et l'institution municipale, besoin d'un service de proximité qui représente l'institution y compris en soirée, problèmes de tranquillité publique.
- ✓ **Objectifs :** Assurer la présence d'un service public de proximité sur le territoire en dehors des horaires ordinaires d'ouverture. Veiller à la tranquillité publique et permettre le dialogue entre les habitants et les institutions
- ✓ **Contexte :** Dispositif expérimenté dans d'autres villes et volontarisme politique
- ✓ **Acteurs :** Ville de Paris – Direction de la Prévention et de la Protection
- ✓ **Dates de la mise en place :** 2002 – en cours

2. DEROULEMENT DU PROJET

Phase 1 : Conception du projet	
Origine	Des services de « Correspondants de Nuit » avaient été créés dans plusieurs villes françaises, comme Rouen, Nantes, ou Rennes. En 2002 le nouveau maire de Paris Bertrand Delanoë fait inscrire la création d'un service des « Correspondants de Nuit » dans son contrat de mandature, puis dans l'avenant au Contrat Parisien de Sécurité. C'est donc la volonté politique du Maire de Paris, partagée avec des maires d'arrondissements, qui est à l'origine de ce projet.
Descriptif	Les Correspondants de nuit sont aujourd'hui 120 à intervenir sur différents secteurs de Paris, quotidiennement, entre 16h et minuit. Ces horaires leur permettent de représenter le service public en dehors de ses horaires d'ouverture traditionnels. Les missions des Correspondants de Nuit sont la médiation sociale (résolution de petits conflits), la veille technique (constat de problèmes sur la voirie, les équipements etc) et sociale (assistance aux habitants, dialogue avec les sans abris, etc). Ils permettent à la Mairie de Paris et aux mairies d'arrondissement de maintenir un contact de proximité avec le territoire et ses habitants.
Financement	Le service des correspondants de nuit est entièrement financé sur le budget de la Ville de Paris. Son coût s'élève à environ 450 000 euros par territoire d'action et par an, un territoire d'action mobilisant 14 à 20 agents.
Phase 2 : Mise en œuvre du projet	
Etapas de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement d'une étude de faisabilité : l'étude de faisabilité sur la création d'une équipe de correspondants de nuit à Belleville a été confiée à l'association Optima, en 2003 ▪ Choix du mode de portage : en 2003-2004, le choix du mode de portage s'est porté sur la régie directe. La régie directe permet d'identifier les correspondants de nuit sous l'étiquette « ville de Paris », de leur conférer une légitimité par rapport aux autres acteurs de la vie de quartier, et d'assurer l'unité du service sur les différents territoires couverts à Paris. La régie directe permet aussi au service des correspondants de nuit de bénéficier des moyens internes de la ville et de réaliser, grâce à cela, des économies d'échelle. ▪ Mise en place de la première équipe : sur la base de l'étude de faisabilité menée en 2003, la première équipe de correspondants de nuit a été mise en place à Belleville en 2004. Le recrutement a été effectué par concours au printemps, et les agents sont entrés en service à la rentrée de septembre, après une période de formation. ▪ Mise en place d'une deuxième équipe : Mise en place d'une deuxième équipe sur le secteur Château Rouge – Goutte d'Or en 2005. ▪ 2008 : dans son nouveau contrat de mandature le maire Bertrand Delanoë inscrit le doublement du dispositif des Correspondants de Nuit. ▪ Aujourd'hui 10 quartiers sont couverts par les services des Correspondants de Nuit. ▪ Fonctionnement quotidien : les remontées d'information : par leurs missions de médiation, de veille sociale et technique, les Correspondants de Nuit permettent une forte remontée d'informations auprès des mairies d'arrondissement et des directions de la Mairie de Paris. A l'issue de leurs tournées ils transmettent aux services compétents des fiches de constat. Des rencontres mensuelles ou bimensuelles sont aussi organisées entre les Correspondants de Nuit et les mairies d'arrondissement, afin de partager les

Fiche réalisée le 23 septembre 2010

Association Internationale des Maires Francophones

	<p>informations et d'orienter les missions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement quotidien : complémentarité avec les autres acteurs de la vie locale : la mission des Correspondants de Nuit s'inscrit en complémentarité de nombreux partenaires, comme le Samu Social, les bailleurs sociaux, la police.
Acteurs, compétences, et ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 120 Correspondants de Nuit : recrutés sur concours de catégorie C, les Correspondants de Nuit ont des profils généralement spécialisés dans les secteurs de la médiation et de la sécurité. A l'issue de leur recrutement ils sont formés pendant 2 mois à la gestion du stress et des conflits, aux gestes techniques professionnels d'intervention, au secourisme, au droit pénal. ▪ Les équipes de terrain des correspondants de nuit sont composées de 3 à 4 personnes. ▪ Une dizaine de personnes assurent la gestion du dispositif au niveau central : chef de bureau, coordinateur opérationnel, logisticiens, secrétariat : ils coordonnent le dispositif et assurent la remontée des informations relevées sur le terrain par les Correspondants de Nuit.
Difficultés rencontrées, réponses apportées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assimilation des Correspondants de Nuit à la police : Les Correspondants de Nuit cherchent à limiter l'amalgame entre eux et la police : non seulement car leurs missions sont différentes (mission de médiation et de veille sociale) mais aussi parce qu'ils doivent apparaître comme des interlocuteurs neutres pour la population. ▪ Risques du métier : Les Correspondants de Nuit rencontrent des situations critiques ou dangereuses. Leur formation initiale et continue leur permet d'apprécier la prise de risque et de respecter des principes de prudence dans leurs interventions. Lorsqu'ils constatent une situation trop dangereuse, qui n'est pas de leur ressort, ils font appel aux acteurs compétents (pompiers, police, ...).
Phase 3 : Suivi du projet	
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux études ont été commandées à l'Institut IPSOS en 2005 et 2006, afin d'apprécier la notoriété du dispositif auprès des habitants concernés. Les résultats sont jugés bons car la notoriété dépasse les 50%. ▪ L'extension du dispositif à d'autres périmètres montre que le dispositif a fait ses preuves. ▪ Les commissariats ont noté que l'évolution de la délinquance avait été moindre dans les quartiers couverts par les Correspondants de Nuit que dans les autres quartiers. ▪ S'agissant de prévention, il n'est pas vraiment possible d'apprécier les résultats du dispositif d'après une logique quantitative : les résultats sont au contraire les incidents qui ne se sont pas produits...
Pérennisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'après le contrat de mandature en cours à la Mairie de Paris, le dispositif devrait être encore étendu, et porter l'effectif des Correspondants de Nuit à environ 200.

3. GOUVERNANCE DU PROJET

Rôle des différents acteurs institutionnels :

	Pilote	Finance	Coordonne	Met en oeuvre
Ville de Paris		xxx		
DG Prévention et Protection	xxx		xxx	xxx

Intégration du projet dans les politiques en cours/ avec d'autres projets ou acteurs

- Ce projet s'intègre dans le Contrat Parisien de Sécurité

4. CONTACTS

- **Bureau Central des Correspondants de Nuit :** M. Julien Hegly-Delfour, Chef de bureau, Direction de la Prévention et de la Protection, +33 (0)1 42 76 74 49